

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE LE PARC DES GRANDES TERRES



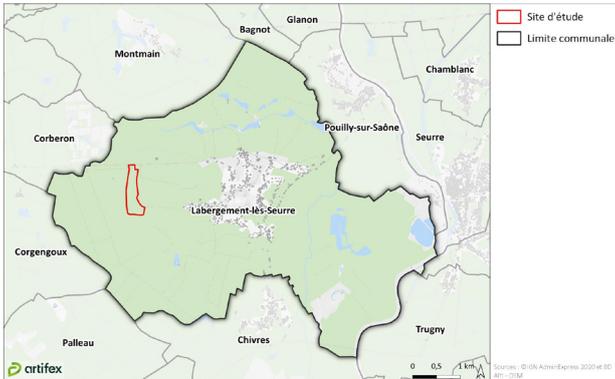
Vision du projet ©Artifex 2021 / 3D VISION 2021

UN PROJET D'ÉNERGIES RENOUVELABLES QUI PARTICIPE
À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE SUR VOTRE TERRITOIRE

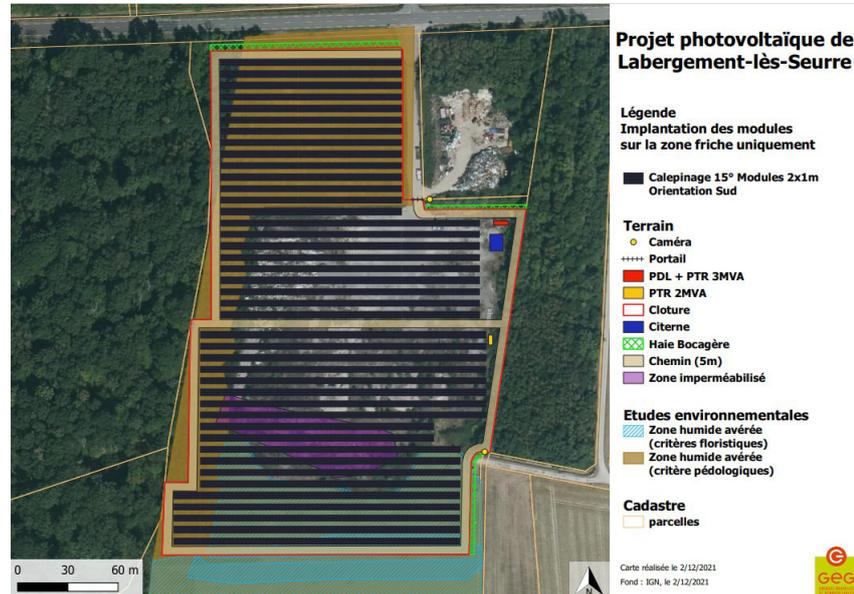


Un lieu propice à l'implantation d'une centrale photovoltaïque

Exploité de 2012 à 2015, le site de concassage de Labergement-lès-Seurre est considéré comme un terrain « dégradé » sur lequel l'implantation d'un projet photovoltaïque au sol est envisageable.



Localisation du site d'étude au niveau de la commune
© source : GEOFLA® IGN ; Réalisation : Artifex 2021

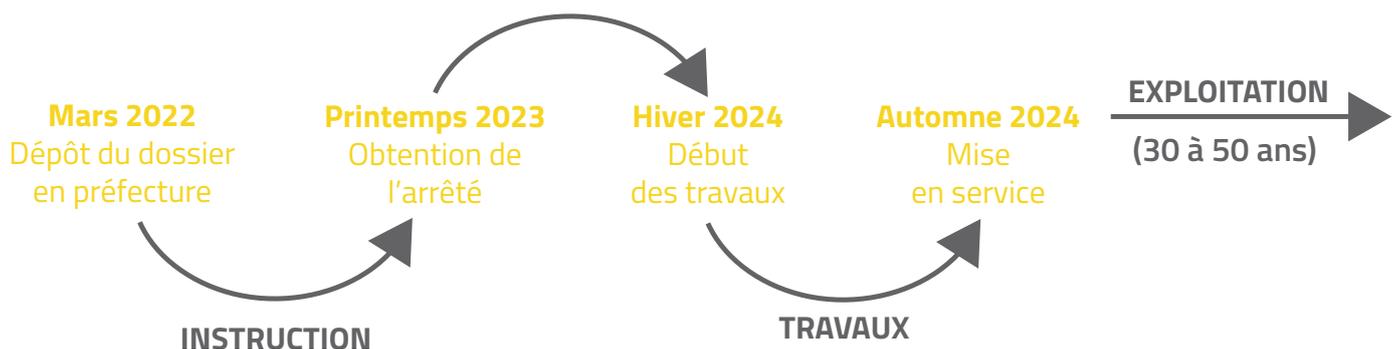


Le projet photovoltaïque du parc des Grandes Terres a fait l'objet d'études réglementaires (naturalistes, paysagères, patrimoniales). Ces dernières permettent d'explorer en profondeur le site. L'implantation ainsi que la conduite des travaux se feront dans le respect de la biodiversité, des patrimoines paysager et architectural.

Un projet en faveur de la transition énergétique

- **389** tables de **30** modules, soit **11 670** panneaux sur **4** hectares soit une puissance totale de **4,9 MWc**
 - **5,5 GWh** de production annuelle estimée soit la consommation électrique annuelle de **2 420** foyers (hors chauffage)
 - **1 301 t /an** de CO₂ émis en moins
- + Minimisation de l'emprise au sol
+ Adaptation des fondations au type de sol

Quel calendrier ?



● Concilier développement d'une énergie renouvelable avec la biodiversité

Durant les travaux et la durée de vie du parc, des mesures en faveur de la biodiversité seront mises en place :

- Peu d'impacts négatifs sur la biodiversité du fait de l'activité industrielle
- Mise en place d'un suivi écologique de chantier
- Gestion des produits polluants
- Optimisation de la date de démarrage des travaux
- Pas d'artificialisation des sols : repousse spontanée de la végétation
- Compensation des pertes d'habitats de zones humides par la création de nouveaux milieux : création de deux mares pour favoriser le développement de diverses espèces (reproduction d'une mare existante)

La repousse spontanée de la végétation permet de favoriser la reproduction des oiseaux nicheurs et de créer des zones de chasse entre les modules pour les chauves-souris. Les insectes et les reptiles pourront également occuper les lieux.



Chouette - ©Artifex



Renard - ©Artifex



Papillon piéride du chou - ©Artifex



Rainette verte - ©Artifex

● Concilier développement d'une énergie renouvelable avec le paysage

- Création de haies constituées de végétaux locaux, sauvages et variés
- Réutilisation du chemin d'accès à l'entrée du site



Vision du projet - Photomontage de l'entrée du site - ©Artifex 2021 / 3D VISION 2021

● Concilier développement d'une énergie renouvelable avec l'économie locale

- **Des recettes pour les collectivités** (commune, communauté de communes, conseil départemental grâce aux loyers et à la fiscalité) qui peuvent contribuer au développement du territoire dans les domaines de la transition énergétique
- **Des emplois locaux créés** lors de la construction (entreprises, hôtels, restauration, petits commerces) et lors de l'exploitation

LES ACTEURS

● La commune de Labergement-lès-Seurre



Propriétaire du terrain de la carrière, la commune a souhaité développer une centrale photovoltaïque au sol afin d'entrer dans la transition énergétique tout en utilisant un terrain occupé précédemment par une activité industrielle.

● La SEML Côte-d'Or Énergies



À l'heure des choix qui conditionnent la transition énergétique, la Société d'Économie Mixte Locale (SEML) Côte-d'Or Énergies développe, construit, investit et exploite des centrales de production d'énergie décentralisée à partir de sources renouvelables : éolien, photovoltaïque au sol ou en toiture, méthanisation ou encore hydroélectricité.

www.cotedor-energies.fr

Éolien

3 parcs en développement
155 000 MWh produits par an
20 éoliennes
66 000 foyers alimentés en électricité (hors chauffage)
8,1 % de la consommation électrique du territoire du SICECO*
95 millions € d'investissement

Photovoltaïque toiture

30 centrales dont 16 en fonctionnement
1 800 MWh produits par an
9 500 m² de panneaux
850 foyers alimentés en électricité (hors chauffage)
0,1 % de la consommation électrique du territoire du SICECO*
2,3 millions € d'investissement

Photovoltaïque sol

3 parcs en développement
12 500 MWh produits par an
20 hectares de panneaux
5 320 foyers alimentés en électricité (hors chauffage)
0,7 % de la consommation électrique du territoire du SICECO*
8,5 millions € d'investissement

● GEG ENeR



GEG EnR, filiale de la SEML « Gaz Électricité de Grenoble » spécialisée dans le développement de projets d'énergies renouvelables. Cette dernière détient effectivement 41 centrales en exploitation soit 73 MW installés, 210 GWh produits chaque année, issus du biométhane (19 GWh), de l'éolien (125 GWh), de l'hydroélectricité (100 GWh) et du photovoltaïque (22 GWh), permettant d'alimenter en électricité 97 000 personnes.

www.energies-renouvelables.geg.fr